

LES RISQUES MAJEURS À SAINT-MAIXENT-L'ECOLE...

LES BONS REFLEXES



DOCUMENT A CONSERVER
SEPTEMBRE 2009

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



Léopold MOREAU
Maire de Saint-Maixent-l'École

La sécurité des Saint-Maixentais est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Notre ville, comme toutes les autres, n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique. Quelle que soit l'ampleur des moyens engagés, l'expérience nous a appris que le risque nul n'existe pas.

Aussi, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) : il recense les risques majeurs encourus par notre commune à ce jour, tout en vous informant sur les mesures de prévention, de protection et d'alerte à respecter.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes ; il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

Dans notre civilisation où le principe de précaution règne en maître, la sécurité commence, pour chacun d'entre nous, par une prise de conscience de ce qui peut arriver. Pour cela, il faut être informé. C'est la raison d'être de ce DICRIM.

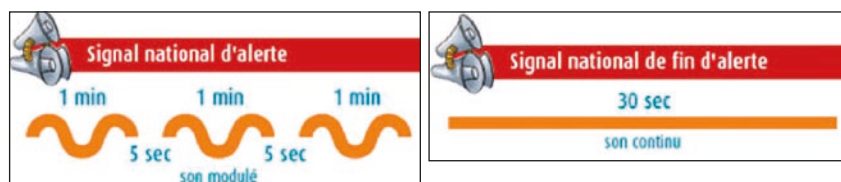
LES MOYENS D'ALERTE

L'alerte aux populations

Il s'agit d'un signal sonore modulé « montant » et « descendant » pendant une minute. Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.

Fin d'alerte

La fin de l'alerte est annoncée par message radiodiffusé et par un signal sonore (continu et d'une durée de 30 secondes). Celui-ci marque la fin du danger, mais l'abri ne doit pas être quitté avant la consigne des autorités.



A St-Maixent-l'École, la sirène située sur le bâtiment de l'Hôtel de Ville est activée tous les premiers mercredis de chaque mois vers midi. Si vous l'entendez en-dehors de ces moments de test, appliquez les consignes de sécurité.

Vous pouvez également écouter gratuitement ce signal d'alerte en appelant le N° Vert 0 800 50 73 05.

En fonction des événements, **des véhicules équipés de haut-parleurs** peuvent aussi vous diffuser des consignes spécifiques.

Enfin, lorsque le signal d'alerte est diffusé, il est impératif que la population se mette à l'écoute de la radio sur laquelle seront communiquées les premières informations sur la catastrophe et les consignes à adopter (**France Bleu Poitou, fréquence 106.4**).

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine et quelquefois imprévue d'une agression d'origine naturelle (inondations, séismes, feux de forêts...) ou technologique (risques industriels, rupture de barrage...) entraînant de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et/ou environnementaux. Par définition, le risque majeur a une faible probabilité.

Chacun doit mettre en place à son niveau tous les moyens pour limiter les impacts de tels accidents. A chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours.

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ



Respectez les consignes des autorités



soyez vigilants

Limitez vos déplacements au strict nécessaire pour ne pas vous exposer et ne pas contribuer aux encombrements qui retardent les secours. Pensez à ouvrir votre portail automatique pour permettre l'accès aux secours.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer. Leur prise en charge est assurée par les autorités.



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.

Toujours à disposition Gardez toujours accessibles

- Une lampe de poche
- Une radio avec des piles de recharge
- Des vêtements chauds
- Vos papiers d'identité
 - Des bouteilles d'eau potable
 - Vos médicaments indispensables

INONDATION - INONDATION - INONDATION - INONDATION - INONDATION - INONDATION

LE RISQUE INONDATION

St-Maixent-l'Ecole est traversée par la Sèvre Niortaise et le Ruisseau du Puits d'Enfer, s'écoulant au travers de zones urbanisées et qui se caractérisent plutôt par des **crues dites de plaine** (montée des eaux assez lente).

Des **crues de type torrentiel** ne sont toutefois pas à exclure (montée des eaux rapide suite à des précipitations importantes).

La période récente nous a également démontré que des **inondations par ruissellement urbain**, c'est-à-dire liées à l'écoulement sur la voirie de volumes d'eau importants lors d'orages violents, devaient être prises très au sérieux, et pas seulement sur les points bas.

En décembre 1982, pendant 24 jours, la ville a connu une crue exceptionnelle qui a causé des pertes matérielles non négligeables avec une hauteur d'eau à 2,45 mètres !

LES MESURES DE PRÉVENTION

Les mesures prises pour protéger les secteurs exposés consistent essentiellement dans l'application du principe de précaution au niveau des possibilités de construction. Les espaces identifiés comme inondables et non bâtis à ce jour sont ainsi rendus inconstructibles au POS.

Des aménagements spécifiques ont ensuite été réalisés pour prévenir les inondations ou en limiter les conséquences : bassin d'orage à la Thibaudière, entretien des avaloirs, recalibrage des réseaux...

Une surveillance renforcée sur la rivière est assurée selon la situation météorologique (installation d'une station météo numérique avec Météo France...).

Enfin, rappelons que l'entretien des berges de la Sèvre Niortaise et de son lit est une obligation légale qui s'impose aux propriétaires riverains. Les services techniques municipaux peuvent à ce titre apporter des conseils utiles aux habitants concernés.

CONSIGNES

Fermer portes et fenêtres

Couper le gaz et l'électricité

Monter à l'étage

Ecouter la radio et suivre les consignes

Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

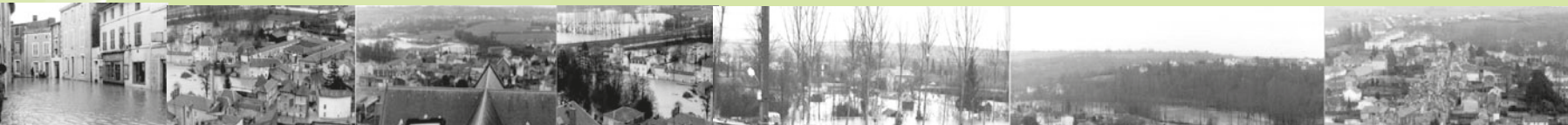
Ne pas aller chercher les enfants à l'école

- Garder avec soi ses papiers d'identité, nourriture, eau, lampe de poche, radio avec piles, vêtements chauds et médicaments...
- Rester calme et signaler sa présence à la vue des secours.



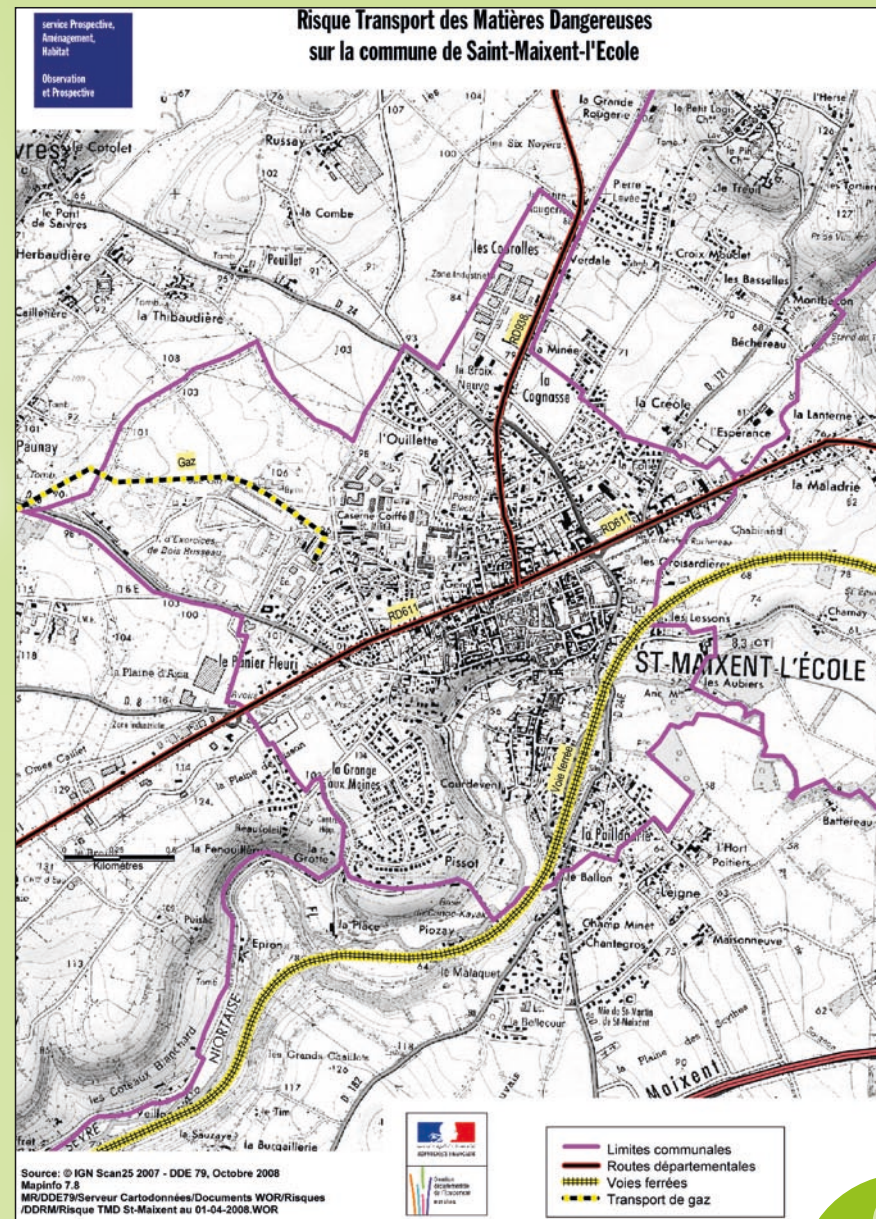
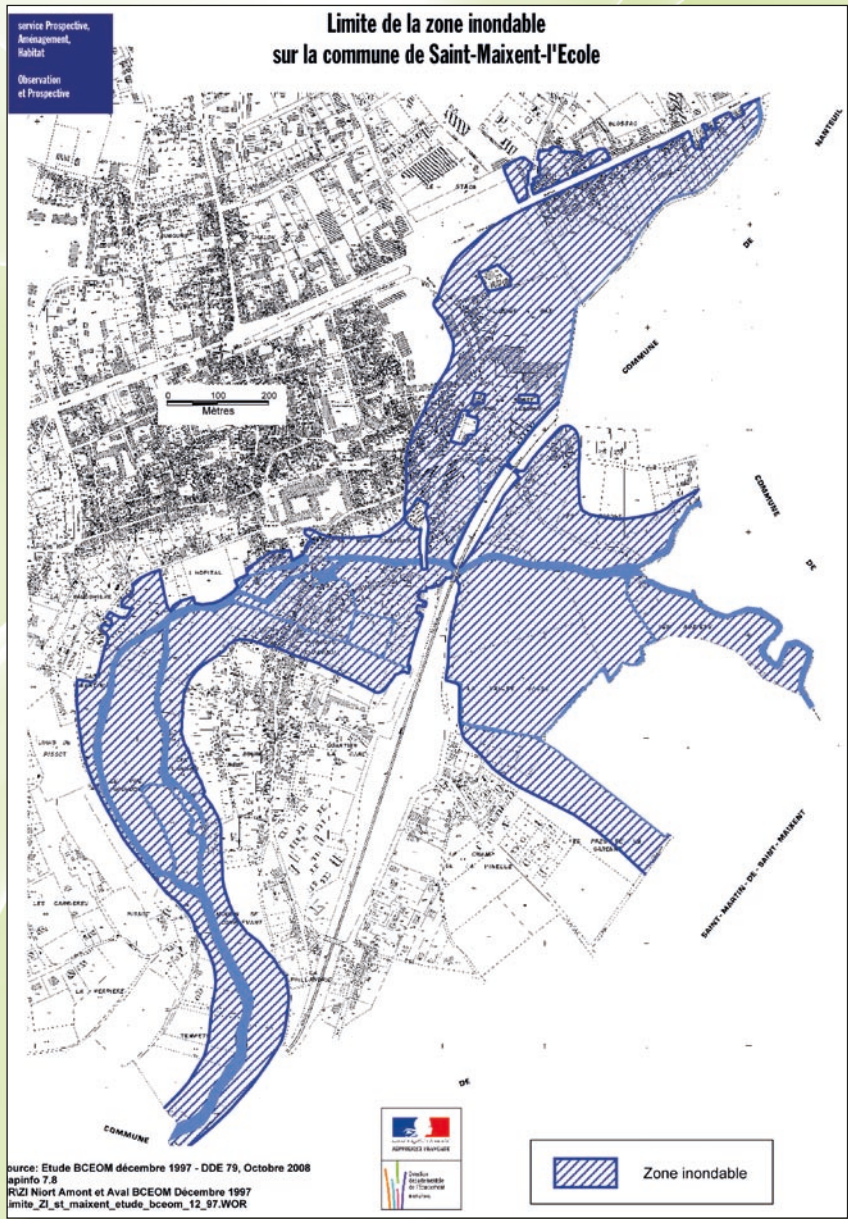
APRÈS ALERTE...

- Aérer et nettoyer les pièces
- Ne rétablir le gaz et l'électricité que si votre installation est sèche
- Chauffer dès que possible et dès que les conditions le permettent



ZONE INONDABLE A SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Ce risque est lié à la circulation, par voie ferroviaire, routière ou par canalisation, de produits pouvant, en raison de leur propriétés physiques ou chimiques être inflammables,

toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

En cas d'accident, le risque encouru est lié à une explosion, un incendie ou une contamination des sols, de l'eau ou de l'air.

Ce risque est par définition diffus et ne peut être localisé précisément. Les axes routiers ou ferroviaires les plus importants ont toutefois une probabilité plus grande d'être concernés par ce type de risque.

A St-Maixent-l'École, il s'agit :

- de la RD 611 (avenue principale), de la D 938 (rue des Granges et avenue du Général de Gaulle), de l'avenue de l'École Militaire, de la rue de Béchereau, de la rue de la Chapellerie, de la rue du Panier Fleuri,
- de la voie ferrée et du secteur de la gare SNCF.

Par ailleurs, une canalisation souterraine de transport de gaz naturel est recensée au nord-ouest de la ville.

QUE FAIRE ?



Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident :

- Eloignez vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et émanations toxiques et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ;
- Prévenez les pompiers (18 ou 112) en indiquant si possible « le code danger » et « code produit » figurant sur la plaque orange apposée sur le camion.

Ne pas vous approcher toutefois de celui-ci.

- Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosions.

Si vous entendez le signal national d'alarme ou sur injonction des services de secours :

- Enfermez-vous dans un local clos ;
- Fermez portes et fenêtres, couper ventilation et climatisation pour éviter les entrées d'air ;
- Ni flamme ni étincelle pour éviter l'explosion ;
- Tenez-vous informé de l'évolution de la crise en écoutant la radio ;
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux ;
- Ne téléphonez pas afin de laisser libres les lignes pour les secours.

Après

- A la fin de l'alerte, aérez le local.

D'AUTRES RISQUES...

Notre commune peut également être confrontée à d'autres types de risques majeurs.

Tout d'abord, **des mouvements de terrain** pourraient être rencontrés, car des cavités ont été recensées sur le territoire communal. Cependant, il s'agit là d'un risque diffus, ponctuel et malheureusement mal connu sur l'ensemble du département des Deux-Sèvres. Il convient donc d'être extrêmement vigilant en la matière et de respecter scrupuleusement, en cas d'alerte, les consignes de sécurité : évacuer les bâtiments, s'éloigner de la zone dangereuse, gagner en hauteur.

Enfin, **des dangers liés aux conditions météorologiques** peuvent concerner Saint-Maixent-l'Ecole : tempêtes, neige et verglas, fortes pluies, orages, canicule et grand froid. Météo France diffuse alors chaque jour une carte de vigilance pour la journée (les données sont actualisées au moins deux fois par jour, à 6 h et 16 h) qu'il est important de consulter régulièrement.

Où trouver cette carte ?

sur internet : www.meteo.fr ou www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

par téléphone : **0 892 68 02 79** ou **32 50** (payants)

dans les médias (télévision, radios, journaux...)



EN CAS D'ÉVACUATION

Si une évacuation de la population devait s'imposer, le Hall Denfert-Rochereau serait choisi à Saint-Maixent-l'Ecole comme lieu de regroupement. Il présente en effet d'indéniables avantages en termes d'accessibilité (zones importantes pour le stationnement et d'éventuels atterrissages...) et d'hébergement (espaces conséquents et modulables...).

Ce lieu devrait alors être rejoint par toutes les personnes situées dans la zone d'évacuation.



POUR EN SAVOIR PLUS...

MAIRIE DE SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

32 rue du Palais - 79400 Saint-Maixent-l'Ecole

Standard : 05 49 76 13 77

Télécopie : 05 49 05 76 77

Courriel : contact@saint-maixent-lecole.fr

Site internet : www.saint-maixent-lecole.fr

les gestes qui sauvent

Enfermez-vous
dans
un local clos

Fermez portes
et fenêtres
Coupez la ventilation
et la climatisation

LES BONS RÉFLEXES

EN CAS D'ALERTE, QUELLE QUE SOIT L'ALARME

4 CONSIGNES DE SÉCURITÉ A RESPECTER



POUR DONNER L'ALERTE

- **Pompiers** : **18** d'un fixe ou d'un mobile, ou 112 d'un mobile
- **Samu** : **15** d'un fixe ou d'un mobile ou 112 d'un mobile.
- **Police** : **17** d'un fixe ou d'un mobile.

TENEZ-VOUS PRÊT A ÉVACUER A LA DEMANDE DES AUTORITÉS

Prenez vos papiers d'identité, vos effets indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, une radio à piles... Prenez en charge votre groupe familial présent et pensez à vos voisins qui sont seuls ou non autonomes (personnes âgées ou handicapées...).